- M. Roze annonce à la Société que M. Plessier (de Beauvais) a trouvé récemment, dans le voisinage immédiat de cette ville, quelques échantillons de Geum intermedium, au milieu de nombreuses touffes de G. rivale et G. urbanum. M. Roze pense que le G. intermedium est un hybride de ces deux espèces.
- M. Cosson confirme cette assertion.
- M. Eug. Fournier, secrétaire, donne lecture de la communication suivante, adressée à la Société :

PROBABILITÉ DE LA PRÉSENCE DES STIPULES DANS QUELQUES MONOCOTYLÉDONES, par M. D. CAUVET.

(Strasbourg, avril 1865.)

Lorsque, dans la séance du 10 juin 1864, M. Éd. Prillieux exposait devant la Société ses très-intéressantes Recherches sur l'Althenia filiformis, il fut amené à considérer comme des stipules les « petits filaments, d'ordinaire au » nombre de deux, et situés, l'un à droite, l'autre à gauche de la feuille. » Cette opinion souleva quelques critiques, et M. Duchartre rappela que l'on doute encore de la présence des stipules dans les Monocotylédones. Ce n'est pas la première fois qu'une telle objection est faite; elle se produisit, il y a déjà plusieurs années, à propos de la nature des vrilles des Smilax. M. Clos voulut alors considérer ces vrilles comme le résultat d'un dédoublement latéral du pétiole; d'autres pensèrent que ces organes sont les folioles latérales modifiées d'une feuille trifoliolée. Je n'ai pas l'intention de discuter ces différentes manières de voir; je me contenterai de dire que M. Prillieux me semble parfaitement en droit de conserver son opinion.

Puisque j'ai nommé les Smilax, et sans parler des stipules intraires de plusieurs Potamées, occupons-nous des vrilles des plantes de ce genre et voyons s'il est impossible de les regarder comme des stipules. Les Smilax appartiennent à la classe des Dictyogènes de Lindley; ils semblent, avec les Dioscoréacées, tant par l'existence d'un canal médullaire dans l'intérieur de leur tige, que par la nervation de leurs feuilles, servir de passage entre les Monocoty-lédones et les Dicotylédones.

Si l'on compare la gaîne d'une feuille de Rubus idœus à celle d'une feuille de Smilax aspera, on reconnaît entre elles une remarquable analogie de forme. L'une et l'autre sont un peu amplexicaules; chacune présente un double prolongement latéral au point où le pétiole se sépare de la gaîne. Chez le Rubus ces prolongements sont foliacés: on les regarde comme des stipules. Sur une de ces plantes que j'ai sous les yeux, ces stipules sont grêles, effilées,

allongées en pointe. Les prolongements de la gaîne du Smilax sont durs, ligneux, contournés en spirale : ce sont des vrilles. Entre les stipules des Rubus et les vrilles des Smilax, la seule différence bien précise est donc, si je ne m'abuse, constituée par l'allongement, la consistance et la torsion de l'organe. Ces caractères suffisent-ils pour indiquer une origine différente? La physionomie spéciale des vrilles des Lathyrus n'empêche pas de les prendre pour des feuilles modifiées ; les piquants du Robinia Pseudacacia sont appelés des stipules. On a dit que les vrilles des Smilax ne sont point des stipules, parce qu'elles manquent aux feuilles inférieures, et c'est principalement sur ce caractère que l'on s'est basé pour admettre qu'elles résultent d'un dédoublement. Mais à la base de la tige, la feuille est réduite à une simple gaîne écailleuse.

Dans son Histoire physiologique des plantes d'Europe, Vaucher « croit » avoir vu que la feuille avec son pétiole existe séparément, et qu'elle est re- » couverte d'un fourreau cartilagineux, naissant du côté opposé et terminé » par deux prolongements cirrifères. » Cette phrase, un peu obscure d'ail-leurs, donne pourtant à penser que l'on pourrait considérer les vrilles comme des organes distincts du pétiole. Leur origine stipulaire serait ainsi plus aisée à concevoir.

Dans une plante de la même famille, l'Asparagus officinalis, ontrouve, à l'aisselle de chaque écaille foliaire et de chaque côté du bourgeon, un appendice foliacé, allongé en une pointe dont le sommet est ordinairement roulé en une sorte de tube court. Vaucher dit, en parlant des fascicules des prétendues feuilles de l'Asperge : « Ils sont toujours accompagnés d'une stipule inférieure » qui représente la feuille axillaire des vrais rameaux, et quelquefois d'une ou » deux stipules latérales. » Quoiqu'il confonde des organes bien distincts, cet auteur admet donc la présence d'appendices foliacés latéraux. Ces appendices m'ont paru le plus souvent séparés du rameau par un espace appréciable, quelquefois pourtant on eût dit qu'ils appartenaient à ce rameau; je crois néanmoins qu'il n'en est rien. Dans tous les cas, il est facile de vérifier mon assertion. Selon Vaucher encore, il existe à la base des feuilles du Tamus communis « deux appendices qui rappellent les vrilles des Smilax ». Ces appendices existent, en esset, sur deux échantillons mâle et semelle de Tamus qui proviennent des hauteurs du Pech-David près Toulouse. Ils sont durs, grêles, très-courts, le plus souvent recourbés en bas. Ils occupent, de chaque côté de la feuille, la place des stipules latérales, et peuvent être considérés comme des organes de ce genre. Dans son excellente Flore d'Alsace, M. Kirschleger les décrit comme des sortes de glandes. Que ce soient là des vrilles courtes ou des glandes, cela a peu d'importance. Si, comme paraît le croire M. Prillieux, l'opinion de M. Norman, relative aux stipules glanduliformes des Crucifères, est fondée, rien n'empêche d'admettre que les appendices latéraux des feuilles du Tamus sont des stipules modifiées.

Le but que je me suis proposé en publiant cette note a été de rappeler à l'attention des botanistes les quelques exemples dont je viens de parler. Il est très-probable qu'un certain nombre de Monocotylédones sont pourvues de stipules, mais que la différence de leur forme et de leur position les a fait prendre pour des organes d'un autre ordre.

M. Cosson dit n'avoir jamais trouvé chez les Monocotylédones que des stipules intraires, toujours analogues à la préfeuille, qui avorte quand la stipule est développée.

M. Brongniart fait à la Société la communication suivante :

NOTICE SUR LE GENRE SOULAMEA, par MM. Ad. BRONGNIART et Arthur GRIS.

Le genre Soulamea a été fondé par Lamarck pour une plante désignée par Rumphius sous le nom de Rex amaroris ou Soulamoe des habitants de Ternate (Herb. amb. 11, p. 129, tab. 41).

Lamarck (Dict. Bot. I, p. 449) en a donné une très-bonne description, d'après un échantillon recueilli au port Praslin par Commerson. On ne sait par quelle circonstance De Candolle, dans le Prodromus (I, p. 335), en a présenté un caractère tout différent quant à la fleur, tout en joignant à ses citations l'indication (v. s.) qui indiquerait des observations propres. Sa description, qui transforme la fleur très-régulière et trimère du Soulamea en une fleur irrégulière, à calice pentamère et à pétale unique, lui a fait placer ce genre parmi les Polygalées, avec lesquelles il n'a de fait aucun rapport. Endlicher, tout en revenant à la description exacte de Lamarck, a laissé le Soulamea à la suite des Polygalées, comme genre anomal. Enfin MM. Bentham et J. Hooker, dans leur Genera (p. 313), adoptant l'opinion déjà émise par M. Planchon (1), l'ont placé avec raison dans la tribu des Picramnieæ de la famille des Simarubeæ.

Jusqu'à présent ce genre ne comprenait qu'une seule espèce, celle déjà figurée par Rumphius; la Nouvelle-Calédonie nous en fournit quatre nouvelles fort remarquables par des modifications importantes dans l'organisation de leur fleur et par les feuilles composées de trois d'entre elles; la première (S. Pancheri) a tout à fait l'aspect du S. amara Lmk, sauf la forme plus allongée de ses feuilles, mais ses fleurs sont tétramères au lieu d'être trimères comme dans l'espèce primitive: l'organisation générale de la fleur est tellement semblable, à l'exception du nombre des parties du calice, de la corolle et de l'an-

⁽¹⁾ London Journ. of Botany, 1846, t. V, p. 576.